



Aides du conseil départemental des Deux-Sèvres - rentrée scolaire 2018

publié le 13/09/2018

Descriptif :

Pour rappel, à partir du 1er septembre 2018, l'aide aux transports allouée par le conseil départemental a été supprimée et l'aide à la demi-pension a été révisée.

Les élèves demi-pensionnaires scolarisés dans un collège public et dont les familles relèvent des tranches 2 à 4 du quotient familial pourront bénéficier de l'aide à la demi-pension.

Vous trouverez en PJ l'imprimé de demande également téléchargeable sur le site du département.

Ce dossier doit être complété et retourné au conseil départemental par vos soins avant le 30 novembre 2018.

Document joint



20180705_171029-1 (PDF de 606.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.